



BROCHURE TECHNIQUE

FINALES DE COUPES NATIONALES INTERCLUBS FSCF

BOULES

27 ET 28 AOÛT 2022 – St Just/St Rambert (42)

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTIACTIVITÉ

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous.**

Forte de ses 218 200 licenciés et 1400 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition.**

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

Elle **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

- 218 200 adhérents,
- 1 400 associations affiliées,
- une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
- 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
- 40 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,
- 75 500 journées de formation (toutes formations confondues hors formations professionnelles).



 Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

#FSCFexperience
www.fscf.asso.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



La crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée a démontré au-delà de tout doute, l'importance de la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisir. Le confinement et l'isolement liés au respect des mesures sanitaires ont mis en lumière l'indispensable nécessité du lien social.

Après de longs mois durant lesquels notre mode de vie a été bouleversé et nos relations sociales mises entre parenthèses, le retour à une vie « normale » laisse entrevoir des jours meilleurs.

Les finales de coupes nationales interclubs de boules auxquelles vous allez prendre part aujourd'hui sont la promesse d'une belle aventure dont je ne doute pas qu'elles seront animées par les valeurs de partage, de convivialité et d'ouverture aux autres, chères à notre institution.

Au nom du comité directeur, je félicite et remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de cet évènement : le comité d'organisation, les bénévoles et les membres des commissions nationales.

J'adresse ma reconnaissance aux partenaires publics ou privés pour leur accompagnement et aux adhérents pour leur participation.

Que la fête soit belle !

Christian Babonneau

1) REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

PREAMBULE

Le présent règlement des événements sportifs et culturels (RESC) vient en application :

- du règlement général des activités (RGA)
- du règlement spécifique de l'activité (RSA) Boules.

La participation à la manifestation implique la pleine adhésion à l'ensemble de ces derniers, qui sont accessibles sur le site internet de la fédération :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

ARTICLE 1

Des journées nationales de coupe nationale sont organisées chaque année dans les catégories : « 3^{ème} division », « 4^{ème} division », « Vétérans » et « Mixte ».

Elles sont ouvertes à tous les comités adhérents à la FSCF et se dérouleront par élimination directe.

ARTICLE 2

Les comités départementaux décident de la date limite des engagements et organisent si besoin des phases qualificatives afin de respecter le quota alloué d'équipes pour leur comité, quota déterminé par la commission nationale.

N.B. : Un ou plusieurs joueurs « Vétérans » classés dans les catégories « 3^{ème} division et 4^{ème} division » pourront s'engager dans leur division respective et participer aux premiers tours qualificatifs organisés par les comités départementaux.

S'ils sont éliminés, ils auront la possibilité de s'inscrire aux journées finales de la Coupe nationale Interclubs, dans les catégories « Vétérans » ou « Mixte ». Ces rencontres peuvent éventuellement se dérouler en semaine. Toute disposition particulière est laissée à l'initiative des comités départementaux en accord avec la commission nationale Boules.

Les journées finales réunissent 8 équipes « 3^{ème} division », 8 équipes « 4^{ème} division », 8 équipes « Vétérans », 8 équipes catégorie « Mixte » et se déroulent sur un week-end, du samedi matin au dimanche après-midi.

ARTICLE 3

La date et le lieu des journées finales sont désignés par la commission nationale Boules en tenant compte du calendrier de la Fédération française de Sport boules (FFSB), le deuxième week-end de septembre étant à privilégier.

ARTICLE 4

En aucun cas, les joueurs classés en 3^{ème} et 4^{ème} division appartenant à une équipe éliminée au cours d'une phase qualificative ne sont admis à poursuivre la compétition dans ces deux catégories.

Tout joueur éliminé dans ces catégories qui se présenterait dans une nouvelle équipe de cette catégorie aux journées finales de la Coupe nationale provoquerait l'élimination de ladite équipe.

Tous ces joueurs éliminés sont malgré tout autorisés à rejoindre une équipe de la catégorie « Mixte » ou « Vétérans » s'ils ont l'âge requis pour cette dernière catégorie. De surcroît, tout joueur éliminé en catégorie « 4^{ème} division » a la possibilité de compléter une équipe de 3^{ème} division qualifiée et non complète le jour de la compétition, à concurrence de deux joueurs maximum.

Sauf obligation, les équipes d'une même association sportive ou comité ne sont jamais opposées en 1/4 de finale pour les catégories « 3^{ème} division », « 4^{ème} division », « Vétérans » et « Mixte ». **Les joueurs qui disputeront les finales devront être les mêmes que ceux ayant joué les ¼ et ½ finales pour les catégories « 3^{ème} division », « 4^{ème} division », « Vétérans » et « Mixte ».**

Pour les parties éliminatoires (avant les ¼ de finale) les équipes d'une même association sportive ou comité seront opposées ou non, chaque comité restant maître de sa décision.

ARTICLE 5

Les associations sportives visitées qui ont la responsabilité de l'organisation de la rencontre, se mettent en rapport dans les plus brefs délais avec les associations sportives visiteuses, pour s'entendre sur le lieu et la date de la rencontre. En cas de difficultés, l'association visitée propose à l'association visiteuse, **trois dates de fin de semaine**, à l'exception des dates réservées aux concours prioritaires ou qualificatifs de la FSCF ou de la FF5B. L'association visiteuse doit opter pour l'une de ces dates d'une manière obligatoire.

En cas de carence de cette dernière, le choix sera fait par la commission Boules départementale organisatrice ou par la commission nationale Boules.

Les deux équipes en cause sont expressément tenues au respect de la date, de l'heure et du lieu fixés. Tout forfait entraîne l'élimination de la ou des équipes fautives.

Les équipes désignées pour les tours préliminaires ont tout loisir de s'entendre sur le choix du terrain pour ces rencontres.

L'association visitée peut proposer un lieu de rencontre situé en dehors, dans une autre ville, à condition que ce choix facilite le déplacement de l'association visiteuse.

Au cas où l'association visiteuse accepterait de jouer sur le propre terrain de l'association visitée, le résultat ne pourra être contesté en raison du choix du terrain.

Les phases qualificatives de chaque comité permettent de désigner par comité la ou les équipes désignées pour représenter ce comité aux journées finales de la Coupe nationale Interclubs.

ARTICLE 6

Dès les phases éliminatoires, les participants de chaque équipe doivent justifier de leur licence FSCF.

Les rencontres comprennent 5 matchs avec l'attribution de 1 point par partie gagnée.

- Premier tour : une triplète d'une durée de 1h45 et un simple en 1h30.
- Deuxième tour : une doublette et deux simples en 1h30.

Le joueur ou joueuse qui aura disputé le simple du premier tour ne pourra pas s'aligner dans les simples du deuxième tour.

Pour la catégorisation « Mixte », composition des équipes :

- Premier tour : une triplète avec minimum une féminine en jeu et un simple féminin
- Deuxième tour : une doublette mixte ou constituée de féminines, un simple féminin et un simple masculin.

La présence minimale de deux féminines en jeu est obligatoire à chacun des deux tours de la rencontre. (ex : équipe constituée de 3H et 2F. Une féminine se blesse entre les deux tours.

L'équipe ne pourra présenter le simple féminin du deuxième tour et se verra perdre cette partie sur tapis vert. Il conviendra donc à chaque chef d'équipe de privilégier une remplaçante à un remplaçant, mais ce choix reste du ressort de ce dernier).

Pour garder l'appellation « Mixte », l'équipe doit présenter en jeu à chaque tour un homme minimum.

A défaut de joueuses licenciées à la même association, ou ne pouvant se déplacer à cette compétition, il est autorisé dans ces équipes des féminines émanant d'associations différentes issues d'un même comité départemental.

ARTICLE 7

Dans les journées finales :

- Les matches de 1/4 de finales, de 1/2 finales et finales se joueront dans la formule des éliminatoires

Pour les finalistes de la catégorie « Mixte », il n'y a pas de montée en catégorie supérieure.

ARTICLE 8

Les résultats des éliminatoires qui ont désigné les équipes qualifiées pour les 1/4 de finales des catégories « 3ème division », « 4ème division », Mixte et Vétérans doivent parvenir à Maurice BAROU (barou.maurice@orange.fr) pour le 1er août dernier délai.

ARTICLE 9 - IMPREVUS

A titre exceptionnel, et en dérogation aux règlements existants, la commission nationale peut régler tout cas urgent se présentant le jour même ou à l'approche immédiate de la compétition qui nécessiterait un ajustement des dits règlements en raison d'événements imprévus (impraticabilité des installations obligeant à un changement de lieu, consignes des pouvoirs publics locaux, conditions locales d'organisation justifiant une adaptation du temps de jeu ou des horaires, etc.).

Ces dérogations exceptionnelles ne peuvent toutefois être mises en œuvre qu'en accord avec le délégué du comité directeur chargé de l'activité (ou tout membre du comité directeur présent, en cas d'absence du délégué). Si nécessaire, ces derniers peuvent solliciter l'avis du vice-président de la coordination concernée.

N.B. : Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des fonctions évoquées dans le présent règlement relève d'une totale parité.

2) NOUVEAU FORMAT FINALES DES COUPES INTERCLUBS

Les équipes sont composées de 4 ou 5 joueurs pour les catégories : 4^{ème}, 3^{ème} division et vétérans (1 remplaçant(e) autorisé).

Pour la catégorie mixte, l'équipe de 4 ou 5 comprend au minimum deux féminines : catégories acceptées : F3, F4, M3, M4.

Le match se déroule en deux tours :

- 1^{er} tour : simultanément :
 - Une triplette 13 points ou 2h00
 - Un simple 13 points ou 2h00

Pour la catégorie mixte, une féminine obligatoire pour chaque partie.

- 2^{ème} tour : simultanément
 - Une doublette 13 points ou 1h30
 - Deux simples 13 points ou 1h30

Pour la catégorie mixte, une féminine obligatoire en doublette et pour un des deux simples.

Le joueur disputant le simple du 1^{er} tour ne peut disputer celui du 2^{ème} tour.

Les féminines peuvent venir de différentes associations au niveau départemental.

REMARQUE // Pour le décompte des points : 1 point par partie gagnée, à 3 points le match est gagné.

3) LETTRE AUX EQUIPES

St Just/St Rambert, le 12 juillet 2022

Destinataires :

Equipes qualifiées pour les finales de coupes nationales FSCF interclubs 2022 de boules

Objet : Finales de coupes nationales FSCF interclubs 2022 de boules

Cher(e) ami(e),

Votre équipe est qualifiée pour participer aux finales de coupes nationales FSCF interclubs de boules qui auront lieu les 27 et 28 août 2022 à St Just/St Rambert, au complexe sportif des Unchats (voir plan d'accès joint), organisées par l'Union Fraternelle de St Just/St Rambert et avec l'aide et l'appui des membres de la commission nationale boules.

Nous vous adressons toutes nos félicitations et vous donnons ci-dessous quelques précisions utiles :

1. Début des parties : **samedi 27 août à 8h30 précises** sur le site.
2. Pour le déroulement des parties (doublettes, triplettes et tête à tête) : voir une fiche annexée compte-tenu de la modification avec la création d'une catégorie dite mixte et la suppression d'un tour, d'un simple et de la triplète remplaçant la quadrette.

Horaires :

- Samedi 27 août 8h30 : ¼ de finales de chaque catégorie
 14h30 : ½ finales de chaque catégorie
- Dimanche 28 août Finales 3^{ème} et 4^{ème} division, vétérans et mixte

Sur la feuille de match, une équipe de 5 joueurs (ce n'est pas une obligation) : le changement de joueur est permanent lors des parties en « doublettes » et en « quadrettes ».

La tenue devra être uniforme pour les joueurs d'une même équipe avec au minimum une chemise ou un polo identique.

3. Une participation aux frais de déplacement sera remise à **chaque équipe éloignée** par la commission nationale de boules au nom de la fédération. Le montant sera déterminé par le comité directeur. Les équipes seront informées du montant si possible. **Les repas des équipes qualifiées le dimanche seront pris en charge par la fédération.**
4. La fiche de réservation (ci-après) pour les repas du samedi midi et dimanche midi (joueurs ou accompagnateurs) **devra être complétée et accompagnée du règlement à l'ordre de « UF St Rambert »** (prix du repas avec vin et café compris : 16,00 €) **au plus tard le 15 août 2022** à :

**Monsieur Georges Dufour
27 rue Aristide Briand
42170 St Just/St Rambert
Tel : 06 52 53 09 96**

Passé ce délai indiqué, aucun repas ne pourra être assuré. Nous comptons sur la solidarité de toutes et tous pour votre participation et votre **inscription dans les délais**, ceci afin de ne pas mettre en difficulté les organisateurs pour la commande des repas. Nous vous assurons que ces repas, pris sur place, vous donneront toute satisfaction.

5. Pour les équipes arrivant le vendredi soir et celles qui resteront le samedi soir, il vous sera possible de réserver l'hôtel de votre choix. Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment (voir liste des hôtels ci-après).
6. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Maurice Barou (responsable de la commission de la Loire FSCF boules) : 06 10 35 65 30 / barou.maurice@orange.fr
7. La fiche d'engagement de chaque équipe (questionnaire sportif) ci-après devra être retournée **au plus tard le 20 août** (organisation du tirage), complétée et accompagnée du chèque de 20 € à l'ordre de la FSCF à :

**Christian FAURE
1 impasse Albert Londres
42230 Roche la Molière**

Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter scrupuleusement ces modalités et délais, tant pour la commission nationale que pour l'association organisatrice.

Nous vous souhaitons un bel été et dans l'attente de vous retrouver pour ces finales, nous vous prions de croire cher(e) ami(e) à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Dans l'attente de vous retrouver bientôt et vous souhaitant bonne chance par avance, nous vous prions de croire, cher(e) ami(e), à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs et ma sincère amitié.

La commission nationale boules et le
comité d'organisation

4) INFORMATIONS PRATIQUES PROGRAMME

INFORMATIONS PRATIQUES //

Dans St Rambert, suivre la direction « **Chambles** » et « **maison de retraite départementale** ».

Prendre **route de Chambles** puis 150m à droite « **complexe sportif des Unchats** », rue **Jacques Prévert**.

Continuer **rue Prévert** sur 200m, parking sur la droite

PROGRAMME //

Vendredi 26 août

A partir de 18h00, réception des équipes au boulodrome

Samedi 27 août

8h00	Remise des licences au bureau
8h30	¼ de finale de chaque catégorie
13h00	Repas sur place
14h30	½ finale de chaque catégorie

Dimanche 28 août

	Finales toutes catégories
8h30 à 10h30	Parties en triplette et en simple
10h45 à 12h15	Partie en doublettes et en simple
13h00	Repas sur place
15h00	Annonce du palmarès et récompenses

5) LISTE DES HÔTELS

BONSON (4kms)

- Hôtel des voyageurs // 04 77 02 09 47
- Hôtel de l'avenue // 04 77 55 20 12

ANDREZIEUX (3 KMS)

- Best Western // 04 77 36 10 50
- Première Classe // 04 77 35 43 33
- Actuel Hotel // 04 77 36 52 52

ST ETIENNE VILLARS (15 kms)

- Hôtel Ibis // 04 77 93 31 87
- Campanile // 04 77 92 37 37
- Première Classe // 04 77 92 64 78
- Austria // 04 77 39 85 34
- B&B // 08 92 78 80 94

QUESTIONNAIRE SPORTIF

A compléter et à retourner impérativement **avant le 20 août 2022**, accompagné du chèque du montant de l'engagement (20€ pour les 3^{ème}, 4^{ème}, vétérans et mixtes) à l'ordre de la FSCF à adresser à Monsieur Christian FAURE : 1 impasse Albert Londres – 42230 ROCHE LA MOLIERE.

// RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Association qualifiée :

Adresse :

Comité départemental FSCF :

Catégorie : Vétérant 3^{ème} division
 4^{ème} division Mixte

// ENGAGEMENTS SPORTIFS

Nom - Prénom	N° licence

Toute correspondance relative à ce déplacement doit être adressée au chef d'équipe.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

ATTENTION, la tenue doit être uniforme pour les joueurs d'une même équipe, avec au minimum un haut identique (polo, chemise) Les équipes qui ne rempliraient pas ces conditions seraient éliminées dès la 1^{ère} partie et ne pourraient prétendre à un dédommagement quel qu'il soit.

Fait à _____ , le _____

Signature :

RESERVATION REPAS

A compléter et à retourner impérativement **avant le 15 août 2022**, à Monsieur Georges Dufour :
27 rue Aristide Briand – 42170 ST JUST/ST RAMBERT – Tél : 06 52 53 09 96 –
georges.dufour@aliceadsl.fr

// RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Association :

Comité départemental FSCF :

Catégorie : Vétérant 3^{ème} division

4^{ème} division Mixte

Nom et prénom du chef d'équipe :

Expéditeur :

Tel :

Mail :

// REPAS

Samedi 27 août // déjeuner	Nombre	Prix unitaire	Total
Repas joueurs		16 €	
Repas accompagnateurs		16 €	
Dimanche 28 août // déjeuner			
Repas joueurs (pour les équipes qualifiées, repas pris en charge par la commission nationale)		0 €	
Repas accompagnateurs		16 €	
TOTAL			

Numéro du chèque joint* :

*Règlement par chèque (bancaire ou postal) libellé à l'ordre de **UF St Rambert** à joindre avec la fiche de réservation.

Fait à _____ , le _____

Signature du responsable :

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !



Fédération Sportive et Culturelle de France ■ 22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65 ■ fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr